

Politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH)

Alter & Comm s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation, sous réserve que la nature du handicap soit compatible avec l'accessibilité de nos locaux ainsi que les contraintes des formations visées.

Alter & Comm s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- > Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- > Mettre en œuvre toutes les adaptations pédagogiques et matérielles réalisables
- > Faire le lien entre les stagiaires et la référente handicap ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Alter & Comm se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et la formation professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Nos formateurs sont sensibilisés à l'accueil et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Ils sont tenus de respecter des bonnes pratiques en termes d'attitude et de comportement à privilégier. Ils sont également suivis et conseillés par notre référente handicap. Ils sauront adapter leur pédagogie à chacun des stagiaires concernés. Les stagiaires, de leur côté, ne doivent pas hésiter à faire part de leurs besoins spécifiques au formateur tout au long de la formation.

Le premier entretien

Le premier entretien permet à la référente de préciser au futur apprenant les adaptations et les aides dont il pourra bénéficier pendant sa formation. Elle fixera avec lui les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures

Analyser la situation de la personne

- Est-ce qu'il y a un prescripteur ?
 - La prescription (via une fiche de liaison notamment) permettra de :
 - Connaitre d'éventuelles contraintes de la personne, que celles-ci relèvent du champ médical, social, professionnel, personnel (organisation familiale, mobilité, ...)
 - Disposer d'éléments sur le parcours antérieur (parcours professionnel, prestations/formations réalisées, ...)
 - D'échanger sur des éléments complémentaires non mentionnés dans la fiche de prescription (attentes non exprimées dans la fiche de prescription vis-à-vis de la formation, besoins non exprimés, points de vigilance ...)
- Repérer s'il y a des difficultés particulières

L'entretien avec la personne permettra de :

- > Identifier des difficultés particulières ou des besoins particuliers
- > Identifier une problématique de santé et/ou d'un handicap dès la phase d'accueil
- S'assurer de la faisabilité du projet de formation
- Anticiper les aménagements / moyens de compensation/adaptation de la formation
- Orienter le demandeur vers des structures adaptées si l'adaptation n'est pas réalisable

Aborder la question du handicap

Un formulaire de diagnostic sera utilisé lors de l'entretien

- Questionner la personne sur ses limitations/contraintes et non sous l'angle de la pathologie, de la maladie
- Resituer le discours dans un contexte professionnel afin d'aborder le handicap sous l'aspect des difficultés liées à la formation.
- Préciser les contraintes liées à la formation afin que la personne prenne conscience de possibles futures d difficultés.

Anticiper les aménagements / les compensations

Les formations de droit commun doivent être accessibles à tous, moyennant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables. Le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à « la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant » précise que les aménagements peuvent porter sur :

- Un accueil à temps partiel ou discontinu
- > Une durée adaptée de formation

- > Des adaptations individuelles ou collectives
- > Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques
- L'aménagement des règles générales de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation

Adapter les modalités pédagogiques

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques :

Les rythmes

- •Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Evaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps
- Aides humaines
- · Evaluation au cours de la formation
- Examen final

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Si les aménagements ne sont pas possibles, la personne est dirigée vers :

- Si la personne est en recherche d'emploi : vers pôle emploi ou cap emploi
- Si la personne est salariée, le chef d'entreprise se dirige vers Agefiph
- Si la personne n'est ni employée, ni en recherche d'emploi, l'OF peur solliciter Agefiph pour conseil

Interlocuteurs:

Référente handicap Alter & Comm Patricia de Cussy: 07 78 66 79 35

Mail: patriciadecussy@alteretcomm.com

Adresses utiles

APF France Handicap Var - 83

58, rue Antoine Fourcroy

83 130 LA GARDE Tél : 04 98 01 30 50

<u>E-mail</u>: dd.83@apf.asso.fr <u>Site</u>: www.apf.asso.fr

MDPH du Var

Technopole Var Matin 293 Route de la Seyne CS 70 057 – 83 192 Ollioules

Tél: 04.94.05.10.40 Site: https://mdph.var.fr

LADAPT VAR

281 Rue Jean Jaurès, 83000 Toulon

Tél: 04 86 87 24 80

Site: https://www.ladaptvar.net

AGEFIPH -Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Arteparc de Bachasson - bâtiment B1 Rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL

Tél: 0 800 11 10 09

Site: https://www.agefiph.fr/provence-alpes-cote-dazur-et-corse

CAP EMPLOI 83

Le Vélasquez – Bâtiment B, 147 avenue Henri Vienne 83000 Toulon

Tél: 04 94 22 36 16

Site: https://www.capemploi-83.com